

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20260409-D_09_04_2026_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026
Publication : 10/04/2026

Délibération n°09-04-2026-005

5.6 Exercice des mandats locaux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Jeudi 9 avril 2026*

Date de convocation	1 ^{er} avril 2026
Date d'affichage	1 ^{er} avril 2026

Membres en exercice	55
Membres présents	52
Votants	54 (dont 2 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 9 avril à 18h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente Beauregard à Cherré-Au, sous la présidence temporaire de M. Didier REVEAU, Président sortant.

Étaient présents : 52 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Luc BERNARD, M. Emmanuel BOIS, M. Mathieu BONNET-MADIN, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Bruno CEPRE, Mme Danièle CHARTRAIN, M. Joël CIRON, Mme Dominique COMBE, Mme Christine CORMIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, Mme Sophie DOLLON, M. Jean DUMUR, M. Olivier DURAND, Mme Patricia ÉDET, Mme Odile GESLIN, M. Alexis GITS, Mme Angélique GOURAUD, M. Thierry GUÉRIN, M. Michaël LEBLANC, Mme Sylvie LEMOINE, Mme Caroline LERAT, M. Roland MARCOTTE, M. Nicolas MARHADOUR, M. Dominique MORANCÉ, Mme Myriam MORAND, M. Christophe MOTRON, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Éric PAPIILLON, Mme Émilie PAPIN, M. Willy PAUVERT, Mme Céline PELLETIER, Mme Émilie PERROUX, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, Mme Christelle POURCEAU, M. Frédéric POURRIOT, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Marie-Claude ROUILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Laëtizia VEEGAERT, M. Guy WERMEISTER.

Étaient représentés : 0.

Pouvoirs : 2 – Mme Catherine BOSSY ayant donné pouvoir à Mme Christine CORMIER, M. Jean-Yves HERMELINE ayant donné pouvoir à M. Raymond BELLENCONTRE.

Étaient excusés : 1 - Mme Amandine FOURNIER.

Secrétaire de séance : M. Jannick NIEL.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Le Conseil de communauté,

Vu les articles L.1111-12, L.1111-13 et L.1111-14 du Code général des collectivités territoriales,

PREND ACTE que la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat a introduit l'obligation pour le Président des communautés de lire puis distribuer la charte de l'élu local lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau.

Le Président **DONNE LECTURE** des articles de la Charte de l'élu local.

Fait et délibéré en séance publique

Le 9 avril 2026

Pour extrait conforme

Le 10 avril 2026

Le Secrétaire de séance

M. Yannick NIEL

Le Président

M. Didier REVEAU